



## Communiqué de Presse

### **RENVERSEZ LES INJUSTICES DU RÉSEAU DE SANTIAGO SUR LES PERTES ET LES DOMMAGES**

#### **UN APPEL DE LA SOCIÉTÉ CIVILE AFRICAINE**

**Bakou, Azerbaïdjan; 18 novembre 2024** - L'Alliance panafricaine pour la justice climatique, ses alliés et partenaires, représentant l'agence active des acteurs non étatiques de toute l'Afrique, affirment une position de non-négociation sur l'agenda des pertes et dommages à moins que la décision d'installer le Réseau de Santiago sur les pertes et dommages (SNLD) à Genève, en Suisse, ne soit annulée.

Nous refusons d'être complices du système mondial d'injustice qui exerce un pouvoir injuste et des tactiques de pression pour faire l'impensable, altérer les fondamentaux de la participation inclusive, de la prise de décision judicieuse et de l'action rentable.

La réunion du Conseil consultatif en Suisse au début de cette année avait une tâche simple : examiner le rapport technique de l'UNOPS-UNDRR sur la rentabilité, y compris une analyse coûts-avantages de divers emplacements dans le monde comme options pour l'emplacement du siège du Secrétariat à partir d'un pool d'emplacements potentiels pour le SNLD.

Le processus d'évaluation mené par l'UNOPS/UNDRR a fortement recommandé Nairobi comme lieu optimal pour accueillir le réseau, sur la base d'une analyse approfondie utilisant des méthodologies scientifiquement prouvées à partir d'une liste restreinte de divers autres lieux tels qu'Addis-Abeba, Bonn et Genève.

Cependant, les cartels de la diplomatie climatique ont comploté avec tact et se sont écartés de la tâche et ont massacré de manière opportune les recommandations du rapport UNOPS-UNDRR.

L'abandon du rapport UNOPS-UNDRR par le Conseil consultatif du SNLD et son choix flagrant et méprisant de Genève, qui a été classé troisième dans l'analyse, est une indication claire de la conspiration contre les personnes les plus touchées par le changement climatique.

Cette décision est une réaffirmation de l'engagement douteux du Nord en faveur de l'action climatique, car il concentre le pouvoir, par le biais de l'implantation des institutions de réponse climatique dans les pays développés.

La seule institution de réponse climatique qui incarne les luttes des communautés en première ligne de la crise climatique, et dont l'emplacement devrait symboliser la logique très palpable de la lutte contre les pertes et dommages, a une fois de plus été injustement arrachée à un pays en développement méritant par un processus clandestinement néfaste de manipulation, de carotte et d'intimidation.

Le Conseil consultatif, s'il mérite ce titre, a fermé les yeux sur ce que le réseau est censé offrir, concentrant davantage les institutions de gouvernance climatique, en particulier sur les pertes et dommages dans le Nord.

Cette décision du Conseil est l'incarnation d'une conspiration soutenue des pays développés pour maintenir les mesures de réponse climatique à distance des pays africains et autres pays en développement qui devraient être au centre du soutien au renforcement des capacités du SNLD.

Notre appel précédent pour l'annulation de cette décision a été ignoré par le Conseil et c'est maintenant au tour des parties à la CCNUCC de démontrer la crédibilité de leurs processus. Il s'agit probablement d'une tactique stratégique du Nord pour retarder l'action climatique et une action significative ciblant ceux qui subissent des pertes irréparables.

Maintenant, en quête de justice, d'une plus grande transparence et d'une plus grande responsabilité envers les pays en développement, condamnons la décision ; déclarons la décision du Conseil consultatif nulle et non avenue et :

1. Appelons les Parties à la CCNUCC à racheter leur gloire et, avec effet immédiat, à annuler cette décision mal intentionnée et à adopter les recommandations de l'UNOPS-UNDRR qui a choisi à l'unanimité Nairobi comme hôte du SNLD.
2. Nous continuons d'exhorter les Parties à la CCNUCC à aller au-delà de la rhétorique, à promouvoir les principes de justice climatique, de CBDR-C, de droits de l'homme, y compris les droits de l'enfant, et d'égalité des sexes, dans la lutte contre les pertes et les dommages.

Nous restons troublés par la qualité du leadership que nous investissons dans des organismes critiques tels que le SNLD qui ne peuvent pas rendre compte des souffrances des communautés dues aux pertes et aux dommages dans un pays comme le Malawi qui connaît des cyclones perpétuels et l'emplacement éloigné et haut de gamme du SNLD.

**- FIN -**

### **Données supplémentaires soulignant l'injustice de la décision du Conseil consultatif :**

- a. *Le mandat du réseau de Santiago est de catalyser l'assistance technique des organisations, organismes, réseaux et experts concernés pour la mise en œuvre d'approches pertinentes pour éviter, minimiser et traiter les pertes et dommages aux niveaux local, national et régional, dans les pays en développement qui sont particulièrement vulnérables aux effets néfastes du changement climatique*
- b. *5 sites ont été sélectionnés pour un examen plus approfondi en fonction d'un ensemble de critères évaluant les coûts opérationnels, l'efficacité opérationnelle et d'autres facteurs. Il s'agit de : a. Addis-Abeba, Éthiopie b. Bonn, Allemagne c. Bruxelles, Belgique d. Genève, Suisse e. Nairobi, Kenya*
- c. *Le tableau ci-dessous fournit des scores globaux par site, classant Nairobi en tête de liste en termes de performance :*

SR	Emplacement	Efficacité opérationnelle (note sur 2)	Note sur les coûts (note sur 2)	Note sur les autres facteurs (note sur 1)	Note sur les autres facteurs (note sur 1) Total (note sur 5)
1	Nairobi, Kenya	1.5	1.6	1.0	4.10
2	Bonn, Allemagne	2.0	1.2	0.7	3.85
3	Genève, Suisse	2.0	0.8	1.0	3.75
4	Bruxelles, Belgique	2.0	1.2	0.6	3.75
5	Addis-Abeba, Éthiopie	1.5	1.2	0.6	3.25